



HM Government

# Soutien du Royaume-Uni aux défenseurs des droits de l'homme

Juillet 2019

## Avant-propos

de Lord (Tariq) Ahmad of Wimbledon, Ministre des droits de l'homme, envoyé spécial de la Première ministre dans le domaine de la liberté de religion ou de conviction et représentant spécial de la Première ministre dans le domaine de la prévention des violences sexuelles en situation de conflit, et Mme Harriett Baldwin MP, Ministre d'État pour l'Afrique au ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth et au ministère du Développement international.

Les droits de l'homme comptent. Ceux qui luttent sans relâche pour les défendre comptent. Travailler avec les défenseurs des droits de l'homme est un véritable privilège et nos ministères bénéficient amplement de leur dévouement et de leurs connaissances. Nous avons rarement rencontré des personnes aussi courageuses, aussi déterminées. Courageuses face à la violence, au harcèlement, aux poursuites et à la détention injustes, aux agressions physiques, aux représailles consécutives à leur coopération avec des organismes internationaux. Un trop grand nombre d'entre elles l'ont payé de leur vie. Et pourtant, celles qui restent n'ont rien perdu de leur détermination, malgré les risques, dans leur lutte pour un monde plus juste, plus libre où les droits de l'homme, les droits de tous les humains, seraient respectés et protégés.

Pays où individus et communautés peuvent remettre en question, discuter et débattre librement et en toute sécurité, sans crainte d'être attaqués, le Royaume-Uni est connu pour les valeurs démocratiques inébranlables dont il est fier. Son engagement vis-à-vis de la promotion des droits de l'homme universels reste inchangé. À l'international comme à l'échelle locale, les défenseurs des droits de l'homme contribuent à la réalisation de ces droits, au renforcement de l'état de droit et à la promotion du développement durable. Nous continuerons à les soutenir partout où nous le pouvons, tant la promotion et la défense des droits de l'homme comptent parmi les valeurs qui nous définissent en tant que nation et s'insèrent dans la promotion des valeurs du « Global Britain ».

Dans beaucoup de pays, les défenseurs des droits de l'homme et, plus généralement la société civile, constatent qu'une législation restrictive, la stigmatisation, la persécution, la calomnie et l'étouffement de la contestation contractent leur marge d'action. Le Royaume-Uni considère que tous les canaux permettant aux défenseurs des droits de l'homme et à la société civile de dialoguer avec les gouvernements et dirigeants au pouvoir, doivent être ouverts et sûrs. Nous devons tout mettre en œuvre pour leur permettre de travailler et de vivre en sécurité, sans crainte de harcèlement ou de préjudice.

Créé pour illustrer notre volonté de continuer à soutenir les défenseurs des droits de l'homme



Lord (Tariq) Ahmad of Wimbledon



Mme Harriett Baldwin MP

dans le monde entier, ce document explique pourquoi ils sont importants pour nous et reconnaît les risques auxquels ils s'exposent, dans la poursuite de l'expression concrète des droits de l'homme universels. Nous espérons que les défenseurs des droits de l'homme trouveront encourageant de savoir comment nous pourrions les aider, notamment à travers notre réseau d'ambassades et de hauts-commissariats outremer. Bien que chaque situation dépende du contexte local, nos valeurs et nos engagements en matière d'appui n'en restent pas moins immuables.

Nous continuerons de travailler avec les défenseurs des droits de l'homme et organisations de la société civile, pour traiter l'ensemble des problématiques liées aux droits de l'homme, à la démocratie et à l'état de droit. Le pouvoir de la collaboration, auquel s'ajoute notre volonté de le renforcer, est immense. La valeur des entretiens avec plusieurs groupes de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme menés dans le cadre de la production de ce document, est inestimable.

Ce dernier message s'adresse directement aux défenseures et défenseurs des droits de l'homme du monde entier : nous vous remercions du courage et de la détermination indéfectible dont vous faites preuve pour défendre les droits de l'homme et pour lesquels nous vous promettons notre soutien, où que vous soyez dans le monde.

# Soutien du Royaume-Uni aux défenseurs des droits de l'homme

## Introduction

Le Royaume-Uni soutient les droits des défenseurs des droits de l'homme de se livrer à leurs activités, de continuer à exercer leur métier (d'avocat, de journaliste par exemple) et d'exprimer leurs opinions. Faute de cela, les défenseurs des droits de l'homme seraient dans l'impossibilité de défendre les droits de l'homme efficacement et de manière pacifique. Les défenseurs des droits de l'homme jouent un rôle essentiel de promoteurs et protecteurs de la démocratie, du respect des droits de l'homme et de l'état de droit.

La politique du Royaume-Uni est guidée par la « Déclaration des Nations Unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus » (plus connue sous le nom de « *Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme* »), ainsi que par les principes internationaux s'appliquant spécifiquement à certaines questions (Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) ou encore par certains principes propres aux défenseurs des droits de l'homme, comme les principes de base des Nations Unies relatifs au rôle du barreau. Cette déclaration juridiquement non contraignante réaffirme les droits des défenseurs des droits de l'homme et définit la responsabilité particulière des États quant à leur protection, notamment contre les attaques perpétrées par des acteurs non étatiques.

Les défenseurs des droits de l'homme sont importants pour le Royaume-Uni, pour les raisons suivantes :

- Les défenseurs des droits de l'homme sont en première ligne et défendent les droits fondamentaux, éléments essentiels de la politique étrangère du Royaume-Uni.
- Ils documentent et signalent les violations des droits de l'homme et sont, souvent, les seuls à défendre les groupes vulnérables, marginalisés, à porter à l'attention du public abus et violations des droits de l'homme.
- Ils jouent un rôle déterminant dans la défense de l'égalité des sexes.
- Ils jouent le rôle d'agents du changement, en attirant l'attention sur les violations et abus des droits de l'homme, et en identifiant les problèmes qui empêchent ou entravent la concrétisation d'un changement positif. Leurs actions en ce sens



Naranjargal Khashkhuu, défenseure des droits de l'homme en Mongolie

contribuent à veiller à ce que les gouvernements justifient les leurs.

- Les défenseurs des droits de l'homme contribuent aux réformes et au progrès à long terme, qui eux-mêmes permettent d'aboutir à la création de sociétés plus stables, libres, démocratiques, inclusives et prospères. Ils défendent la consolidation de la paix et améliorent l'accès à la justice.
- Ils peuvent contribuer à la protection des terres et de l'environnement, et par conséquent, des moyens de subsistance des personnes, protégeant la biodiversité et traitant également le défi du changement climatique.
- Ils contribuent positivement au bien-être des entreprises et communautés, en veillant à ce que le secteur privé se comporte de manière responsable en matière de droits de l'homme.
- La promotion des droits de l'homme, qui compte parmi les aspects fondamentaux de la politique étrangère du Royaume-Uni et de la politique d'aide et de développement du DFID, constitue la base des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030.

## Qui sont les défenseurs des droits de l'homme ?

Pour le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les défenseurs des droits de l'homme sont « *des personnes qui, individuellement ou en association avec d'autres, œuvrent à la promotion ou à la protection des droits de l'homme* ». Le terme « Défenseur des droits de l'homme » désigne ainsi toute personne agissant seule ou au sein d'un groupe, pour promouvoir et protéger les droits de



*Issa Amro, défenseur des droits de l'homme  
Territoires palestiniens occupés*

l'homme. Les défenseurs des droits de l'homme sont définis par leurs actions, et non par leur identité. Ils ne se définissent pas nécessairement en tant que militants des droits de l'homme et peuvent être artistes, avocats, journalistes, politiciens, employés de maison, militants environnementaux, célébrités, membres d'une ONG, représentants de populations autochtones, membres de groupes ethniques ou religieux, petits exploitants agricoles, syndicalistes, écrivains, membres des services de santé, entrepreneurs, représentants d'une communauté, étudiants, blogueurs ou enseignants, entre autres.

Conformément à la Déclaration des Nations Unies, la défense des droits de l'homme doit s'effectuer dans le calme et sans violence. Les groupes ou individus qui emploient ou prônent la violence ne sont pas considérés comme des défenseurs des droits de l'homme, même si leur objectif déclaré est de défendre les droits d'autres personnes.

Les défenseurs des droits de l'homme traitent toutes les préoccupations liées aux droits de l'homme, sur tout l'éventail de droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels. Les défenseurs des droits de l'homme se concentrent parfois sur les droits de certaines personnes spécifiques. Il peut s'agir des droits des femmes, des droits de l'enfant, des droits de membres de minorités ethniques, de populations autochtones et tribales, des droits des personnes lesbiennes, gay, bisexuelles et transgenres (LGBT). Les défenseurs des droits de l'homme militent aux quatre coins du monde : dans les zones de stabilité ou de conflit, aux endroits où la démocratie existe et où elle fait défaut, dans les pays en développement comme dans les économies développées.

### Principaux défis auxquels font face les défenseurs des droits de l'homme

Le travail des défenseurs des droits de l'homme peut être dangereux. Ils s'exposent notamment aux risques suivants auxquels, par association, leurs communautés et leurs familles sont aussi exposées :

- menaces, agressions violentes et meurtres ;
- intimidation et harcèlement ;
- perte d'emploi et de moyens de subsistance ;
- calomnie et diffamation ;
- stigmatisation et délégitimation ;
- défis réglementaires ;
- criminalisation, incarcération incluse ;
- exil forcé, disparition, déplacement et apatridie ;
- impunité pour ceux qui agressent les défenseurs des droits de l'homme.

### Défenseurs des droits de l'homme exposés à des risques particuliers

Les défenseurs des droits de l'homme qui eux-mêmes sont marginalisés et/ou qui travaillent avec des individus ou groupes marginalisés, peuvent avoir à faire face à des difficultés particulières dans le cadre de leur travail. Par exemple :

Les **journalistes et professionnels des médias** qui attirent l'attention du public sur des préoccupations liées aux droits de l'homme et qui, par conséquent, sont souvent amenés à soutenir le travail d'autres défenseurs des droits de l'homme au sein des groupes marginalisés ci-dessous, subissent souvent d'énormes pressions.

Les **défenseuses des droits de l'homme** peuvent subir d'autres motifs de discrimination basés sur leur genre et/ou la promotion des droits des femmes. Elles risquent d'être la cible de violences sexuelles ou sexistes, de harcèlement, d'intimidation et de diffamation publique. Elles peuvent souffrir de l'absence d'un environnement propice au travail libre ainsi que d'obstacles juridiques, sociaux, politiques, économiques et culturels à l'exercice de leur droit à l'expression publique de leurs opinions. Certains risques particuliers sont associés à la promotion des droits en matière de sexualité et de procréation, à la remise en question des discriminations sexistes et des pratiques traditionnelles préjudiciables, y compris des mariages d'enfants et des mariages forcés, ainsi que des mutilations génitales féminines. Les risques auxquels s'exposent les défenseuses des droits de l'homme ont tendance à s'intensifier en périodes de conflit et d'instabilité, pendant lesquelles les violences sexuelles ou les menaces de violence sexuelle servent parfois d'armes de guerre.



*Dina Meza, défenseure des droits de l'homme en Honduras et Wanjeri Nderu, défenseure des droits de l'homme au Kenya en compagnie de Lord Ahmad, au sein du panel de la Journée des droits de l'homme de 2018*

Les défenseurs des droits de l'homme travaillant sur des questions liées aux terres et à l'environnement s'exposent davantage au risque d'agressions, surtout lorsque des sociétés privées, parfois avec le soutien de représentants de l'État, souhaitent dissimuler des activités illégales ou porter atteinte aux droits des populations et peuvent agir en toute impunité. C'est notamment le cas des risques découlant de projets d'aménagement entrepris en zones rurales ou sur des terres ancestrales. Implantés dans des zones rurales souvent éloignées, cela peut accroître le risque d'agression. Ils s'exposent également au risque d'expulsion, de déplacement forcé et à la perte consécutive de leurs moyens de subsistance.

Les défenseurs des droits des personnes LGBT peuvent avoir à faire face à des menaces multiples de la part des autorités et d'acteurs non étatiques, soucieux non seulement d'entraver leur travail, mais aussi leur accès aux aménagements publics, surtout dans les sociétés souffrant de profondes discriminations, notamment sexuelles, et de marginalisation.

Les défenseurs des droits des communautés autochtones sont souvent exposés au risque d'agressions discriminatoires, et notamment d'attaques envers leurs communautés et leurs terres ancestrales. Ceux qui vivent et travaillent dans des zones reculées n'ont probablement qu'un accès limité au soutien proposé à d'autres défenseurs des droits de l'homme. Le manque de reconnaissance juridique des droits fonciers des populations autochtones fait partie des principaux motifs déclencheurs des agressions perpétrées à l'encontre des défenseurs des droits des communautés autochtones. Les problématiques auxquelles doivent faire face les défenseurs des droits des communautés autochtones sont intersectionnelles, tant ils sont souvent amenés

à traiter également des questions liées aux terres et à l'environnement.

Les défenseurs des droits de l'homme qui traitent des entreprises et des droits de l'homme sont souvent exposés au risque d'être pris pour cible par les employeurs et gouvernements dont le but est d'éviter la divulgation de leurs propres abus. Le [UK National Action Plan on Business and Human Rights](#) (Plan d'action national du Royaume-Uni relatif aux entreprises et aux droits de l'homme) inclut des engagements spécifiques pour protéger les défenseurs des droits de l'homme qui militent par rapport à des questions liées aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les défenseurs des droits de l'homme qui promeuvent la **liberté de religion ou de conviction** s'exposent à des risques considérables.

### **Soutien aux défenseurs des droits de l'homme à l'échelle mondiale**

L'approche du Royaume-Uni vis-à-vis des défenseurs des droits de l'homme est guidée par le principe *Do No Harm* (Ne pas nuire). Nous chercherons toujours à consulter les défenseurs des droits de l'homme, ou leurs proches si leur situation nous empêche de les contacter, avant d'intervenir de quelque manière que ce soit.

Le Royaume-Uni, par le biais de son réseau diplomatique et de ministères publics, soutient les défenseurs des droits de l'homme et les consulte sur une vaste gamme de questions thématiques en fonction de la situation. Ce soutien, qui s'exprime de toutes sortes de façons et dépend de besoins évolutifs, peut inclure :

**le contact « Steady state » (régulier) avec les défenseurs des droits de l'homme :** dans un esprit d'application de bonnes pratiques, les missions du Royaume-Uni maintiennent un contact régulier avec les défenseurs des droits de l'homme en fonction de la situation. Le contact « Steady state » permet d'échanger des informations et de développer une relation basée sur la confiance réciproque, notamment et dans la mesure du possible, avec les défenseurs des droits de l'homme vivant dans des régions plus reculées. Ce soutien permet aussi de veiller à ce que les défenseurs des droits de l'homme soient régulièrement informés du travail des missions du Royaume-Uni et à ce que les autorités britanniques soient au courant de l'évolution des situations ;

**le renforcement des capacités :** le Royaume-Uni soutient les défenseurs des droits de l'homme notamment par le financement des OSC et ONG locales et internationales, pour renforcer les capacités de la société civile, contribuant à la création d'une structure et d'un réseau de soutien au sein desquels les défenseurs des droits de l'homme peuvent travailler ;

par la **mobilisation à l'international** dans le cadre d'objectifs mutuels, par exemple pour soutenir et promouvoir l'application de pratiques responsables par les entreprises minières mondiales, surtout dans les secteurs du pétrole, du gaz, de l'extraction minière, de diamants et de minerais dans les zones touchées par le conflit et à haut risque ;

**en améliorant la visibilité des défenseurs des droits de l'homme et la légitimité de leur travail :** reconnaître les défenseurs des droits de l'homme et leur travail peut contribuer à leur sécurité et à leur efficacité. À titre d'exemple, les missions du Royaume-Uni peuvent servir de lieu de réunion aux groupes de défenseurs des droits de l'homme, rendre visite aux défenseurs des droits de l'homme sur leur lieu de travail, participer aux séminaires et réunions organisés par les défenseurs des droits de l'homme, les inviter à se rendre aux événements organisés par la mission du Royaume-Uni ou au Royaume-Uni, ou encore, reconnaître publiquement les accomplissements des défenseurs des droits de l'homme. Consulter les défenseurs des droits de l'homme avant toute activité visant à mieux les faire connaître est essentiel, dans la mesure où toute association avec des diplomates étrangers peut parfois créer de nouveaux risques.

**Aux endroits où les défenseurs des droits de l'homme subissent une pression particulière ou sont exposés à certains risques :** les missions du Royaume-Uni travaillent avec des partenaires et agences de même sensibilité pour définir le type de soutien à proposer, en fonction du contexte local et en concertation avec les défenseurs des droits de l'homme concernés dans chaque pays. Actions envisageables :

- Signalement, public ou privé, de cas spécifiques aux autorités du pays, notamment par rapport au besoin de mettre en œuvre des mécanismes de protection efficaces. L'affaire peut être signalée à un échelon supérieur, y compris ministériel, en cas de besoin ou dans le cadre d'une démarche formelle dépendant de consignes provenant de Londres ;
- publication d'avis publics, de déclarations, communiqués de presse (en langue locale) ou interventions dans les médias, dont les réseaux sociaux ;
- présence aux procès et visites rendues aux défenseurs des droits de l'homme incarcérés ;
- [Le UK National Action Plan on Women, Peace and Security \(WPS - Plan d'action national « Femmes, paix et sécurité »\)](#) du Royaume-Uni illustre le rôle prépondérant que jouent les défenseuses des droits de l'homme en particulier, en tant que principales partenaires du gouvernement du Royaume-Uni par rapport à la concrétisation de nos engagements liés au WPS.
- Si l'affaire implique une entreprise britannique, les missions du Royaume-Uni signaleront leurs préoccupations aux échelons supérieurs de l'entreprise concernée, citant les normes applicables comme les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

### Système multilatéral

Par le biais du système multilatéral, le Royaume-Uni montre son engagement vis-à-vis des défenseurs des droits de l'homme, en œuvrant pour renforcer et rehausser les normes mondiales les concernant. Plus particulièrement en :

- coparrainant les résolutions des Nations Unies et autres résolutions intergouvernementales demandant que les défenseurs des droits de l'homme, au même titre que les normes qu'ils s'efforcent de défendre, soient mieux protégés ;
- aidant les Nations Unies et autres efforts multilatéraux à élaborer et faire appliquer les responsabilités des tierces parties (dont les entreprises), à chercher de manière proactive à protéger les droits des défenseurs des droits de l'homme pertinents pour leurs activités ;
- travaillant avec des partenaires pour traiter et empêcher les actes d'intimidation et les représailles à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme cherchant à coopérer avec les Nations Unies ;
- faisant appel à l'examen périodique universel du Conseil des Nations Unies, afin de fournir aux États des recommandations constructives et ciblées ;
- appuyant le travail des Rapporteurs spéciaux des Nations Unies et autres Procédures spéciales qui

rapportent sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, et de manière plus générale sur les droits de l'homme, y compris par la prise en compte des recommandations liées aux rapports nationaux et thématiques;

- aidant les défenseurs des droits de l'homme et organisations de la société civile à travailler avec les Nations Unies ou d'autres organes, par le biais de son statut d'observateur ou de représentant désigné. Le Royaume-Uni continuera de lutter pour mettre fin aux représailles à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme qui coopèrent avec les Nations Unies.

### Assistance d'urgence

**Soutien des ONG** - les missions du Royaume-Uni peuvent aider les défenseurs des droits de l'homme à entrer en contact avec les ONG pertinentes. Des ONG comme Frontline Defenders, Lifeline et Peace Brigades International peuvent fournir leur soutien sous forme de conseils pratiques et de financement d'urgence. Des organisations comme Peace Brigades International peuvent aussi proposer une aide liée à la protection préventive et au renforcement des capacités, notamment sous forme d'analyse du risque et de stratégies de sécurité.

### Contact

Les défenseurs des droits de l'homme qui souhaitent contacter les missions diplomatiques du Royaume-Uni peuvent consulter les coordonnées de ces missions [ici](#).

## Engagement du Royaume-Uni

Le Royaume-Uni s'engage :

- à pérenniser son engagement en matière de soutien aux défenseurs des droits de l'homme, où qu'ils soient dans le monde ;
- à utiliser tous les moyens, bilatéraux et multilatéraux, pour créer des normes internationales plus solides afin de soutenir et protéger les défenseurs des droits de l'homme ;
- à consulter les défenseurs des droits de l'homme à propos des projets et de l'élaboration de politiques lorsqu'il convient de le faire ;
- à fournir un soutien pratique sur place si nécessaire, en tenant compte du contexte local et des souhaits des défenseurs des droits de l'homme ;
- à publier ce document sur les sites Internet des missions locales du Royaume-Uni, en anglais et dans les langues locales, ainsi que sur le site Internet de l'administration centrale à l'adresse [www.gov.uk](http://www.gov.uk) ;
- à disséminer ce document dans les autres ministères publics ;
- à évaluer, régulièrement, l'**impact de l'activité du Royaume-Uni** en concertation avec les missions du Royaume-Uni, ONG et défenseurs des droits de l'homme et à mettre à jour ce document en conséquence.

Date de publication : (juillet) 2019

Conçu dans les services du Foreign & Commonwealth Office

© Crown Copyright 2019

La réutilisation des présentes informations (hormis les logos) est autorisée gratuitement sous quelque support que ce soit en vertu de la Licence de gouvernement ouvert. Pour consulter cette licence, veuillez visiter [www.nationalarchives.gov.uk/doc/open-government-licence/](http://www.nationalarchives.gov.uk/doc/open-government-licence/) ou écrire à l'Équipe de la politique d'information : Information Policy Team, The National Archives, Kew, London TW9 4DU (Royaume-Uni), ou encore envoyer un courriel à l'adresse suivante : [psi@nationalarchives.gsi.gov.uk](mailto:psi@nationalarchives.gsi.gov.uk).

Veuillez nous adresser toute demande d'information concernant la présente publication à [fcocorrespondence@fco.gov.uk](mailto:fcocorrespondence@fco.gov.uk). La présente publication est disponible en téléchargement à [www.official-documents.gov.uk](http://www.official-documents.gov.uk).